AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-6-77112841

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

30

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 95 - 31 Mai 1977

VIGNE

MILDIOU : La croissance très rapide de la vigne au cours des derniers jours (stade 7 à 10 feuilles et début de séparation des boutons floraux) impose une nouvelle protection anti-mildiou avant le 5 juin, qui est d'autant plus nécessaire que le premier traitement a pu être lavé par des pluies orageuses.

VERS DE LA GRAPPE : Encore insignifiants dans l'YONNE, et nuls dans le vignoble de POUILLY-sur-LOIRE, le premier vol se poursuit depuis plus d'un mois dans le BEAUJOLAIS, MACONNAIS, la COTE CHALONNAISE, les COTES de BEAUNE et de NUITS et le JURA ; le maximum du vol est dépassé mais les recherches de ponte effectuées dans divers secteurs sensibles sont restées négatives jusqu'au 26 Mai. Avec les conditions climatiques plus favorables de ces derniers jours, des éclosions d'Eudémis pourront être observées au début de la semaine prochaine.

Une intervention préventive qui serait à placer vers le 5 Juin n'apparaît pas du tout justifiée: elle peut néanmoins être réalisée dans quelques "climats" très sensibles et où une protection totale des grappes est recherchée. En lutte préventive employer : acéphate (Orthène), azinphos (Gusathion...), carbaryl (Sevin...), méthomyl (Lannate), tétrachlorvinfos (Gardona), phosalone (Azofène, Zolone,...)...

La lutte curative est la méthode à conseiller contre cette première génération de vers de la grappe. Intervenir 8 à 10 jours après le tout début des éclosions (soit approximativement vers le 12-15 Juin). Utiliser : les parathions (nombreuses spécialités), le méthidathion (Ultracide), le méthomyl (Lannate)... Cette méthode permet de n'intervenir qu'en cas de nécessité ; on considère qu'on peut atteindre un seuil de 3 toiles pour 10 grappes avant traitement en première génération.

Pour obtenir une bonne efficacité contre les tordeuses il faut bien viser les grappes.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Depuis plus d'un mois les tavelures bénéficiaient de conditions optimum de développement : durée d'humectation et hygrométrie élevées, températures moyennes nettement supérieures à 15°, accroissement foliaire rapide, taches primaires nombreuses ; aussi des contaminations fréquentes ont été notées. Le beau temps permet de renouveler la protection dans de bonnes conditions, ce qui est conseillé.

OIDIUM DU POMMIER : Eliminer et brûler les pousses oïdiées ; ajouter un anti-oïdium à la bouillie utilisée contre la tavelure pour protéger les variétés sensibles.

PUCERONS et CHENILLES : Surveiller les plantations ; le développement des colonies de pucerons est parfois très rapide et les déformations des pousses sont irréversibles.

CULTURES LEGUMIERES

DORYPHORE SUR POMME-DE-TERRE : Les premières pontes ont été découvertes dans les cultures depuis quelques jours. L'incubation des oeufs est rapide. Le traitement doit être exécuté lorsque les larves atteignent la grosseur d'un grain de blé. Les insecticides à utiliser sont cités dans Phytoma n° 285 de février 1977.

CEREALES

PUCERONS : Les infestations continuent faiblement mais régulièrement à progresser. On observe depuis un peu plus d'une semaine assez fréquemment un tassement et même dans certains cas une régression des colonies sauf dans l'YONNE où l'on constate au contraire depuis quelques jours une augmentation des populations ; se reporter à notre bulletin n° 92 du 12 Mai.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

P19

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD